



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 7225

Texte de la question

M. Maxime Gremetz demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité que des dispositions législatives soient prises rapidement pour annuler les mesures de régression sociale décidées notamment par le gouvernement de M. Balladur. Il lui propose d'ouvrir un débat à l'Assemblée nationale pour voter une proposition de loi ramenant le départ à une retraite pleine et entière à partir de 150 trimestres de cotisations, calculée sur les 10 meilleures années. Il lui demande également que le montant des retraites soit indexé sur les salaires et non sur les prix et de porter la réversion au taux de 60 %. Il l'alerte sur le fait que la mise en place de la prise en charge de la dépendance, dans chaque département, entraîne des situations très inégales d'un département à l'autre. Il souhaite que des dispositions particulières soient prises pour que la prise en charge de la dépendance des personnes âgées soit réalisée dans le cadre de la sécurité sociale sans fiscalisation.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7225

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4311